

02 Question de Mme Kattrin Jadin au secrétaire d'État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères, sur "la transposition en droit belge de la directive européenne imposant aux opérateurs de télécommunications la sauvegarde des données privées"

02.01 Kattrin Jadin: Ma question porte sur la directive européenne adoptée en 2006 qui impose, aux opérateurs de télécommunications ainsi qu'aux fournisseurs d'accès à internet de sauvegarder toute une série de données privées. L'objectif serait de permettre une meilleure lutte contre les activités terroristes. Mais le mécontentement gagne les utilisateurs, notamment ceux qui sont soumis au secret professionnel. Est-il nécessaire d'aller si loin et de considérer l'ensemble des citoyens comme suspects? Comment envisagez-vous la transposition de cette directive dans notre droit national? Le gouvernement fédéral envisage-t-il d'interpeller l'Union européenne afin d'évoquer ce texte et d'en revoir les termes? Quelle est la position du gouvernement sur ce thème et, plus précisément, sur la durée de sauvegarde des données qu'il conviendrait d'imposer aux télécoms? Quelle est la position des autres États membres sur le sujet?

02.02 Olivier Chastel, secrétaire d'État: Un avant-projet de loi modifiant l'article 126 de la loi du 13 juin 2005 sur les communications électroniques et un projet d'arrêté royal fixant les données à conserver ont été élaborés. Ceux-ci prévoient un temps de conservation de douze mois. La Commission de la protection de la vie privée a rendu un avis favorable sur ce point comme sur l'ensemble des textes proposés. Les projets seront prochainement présentés en Conseil des ministres. Plusieurs États membres ont transposé la directive 2006/24: le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni. Je vous renvoie vers les ministres de la Justice et de l'Intérieur et le ministre pour l'Entreprise et la Simplification, quant à leurs intentions de transposition.

02.03 Kattrin Jadin: J'envisageais d'interroger ces derniers. Merci pour votre réponse très complète.

L'incident est clos.